



HAL
open science

Repenser les politiques de sécurité

Fabien Jobard

► **To cite this version:**

Fabien Jobard. Repenser les politiques de sécurité. Alternatives Economiques, 2007, Guide Pratique n° 28, dossier complet. hal-00560951

HAL Id: hal-00560951

<https://hal.science/hal-00560951>

Submitted on 20 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Repenser les politiques de sécurité

Fabien Jobard

Chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CNRS)

Les enjeux de sécurité, on le sait, ont considérablement pesé sur la campagne présidentielle de 2002. Mal négociée avec les professionnels, la mise en œuvre à partir de 2001 de la grande loi sur la présomption d'innocence adoptée le 15 juin 2000 entraîna une surcharge bureaucratique des acteurs policiers et judiciaires de la chaîne pénale et suscita un tir nourri à l'encontre du gouvernement. L'un des moyens de protestation consista en un enregistrement systématique des infractions constatées et la publication en janvier 2002 de chiffres désastreux. Tout aussi spectaculaire, la mobilisation de rue des gendarmes et des policiers à l'automne 2001, à la suite du meurtre de deux policiers au Plessis-Tréville par un détenu bénéficiant (dans le cadre d'une procédure antérieure à la loi du 15 juin 2000) d'une mesure de liberté conditionnelle, scella le sort du gouvernement Jospin sur la question et l'alliance entre les principaux acteurs policiers et judiciaires, notamment syndicaux, et l'opposition de l'époque.

La nomination de Nicolas Sarkozy, qui dénonçait à partir de 1999 une « explosion de la délinquance », fut saluée par le syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de police comme une « divine surprise ». Les « chiffres de la délinquance » se mirent à baisser instantanément (-0,7% dès le mois de mai 2002, avant la moindre mesure ministérielle, puis -0,7% sur le second semestre 2002, -3,38% sur l'année 2003, etc.) et N. Sarkozy sembla prendre un train de mesures considérables (création de nouvelles infractions, comme le racolage passif, l'outrage à l'hymne national, le rassemblement dans les halls d'immeuble ; endossement de dispositifs répressifs initiés par son prédécesseur comme les Groupes d'intervention régionaux ; achèvement de la réforme des corps et des carrières ; augmentation de la dotation en moyens matériels ; évaluation par le chiffre de l'ensemble de l'action policière, de l'obligation de respecter des quotas d'éloignement des étrangers en situation irrégulière au contrôle mensuel des chiffres de délinquance produits par les préfets et les directeurs départementaux).

Le bilan de cette apparente suractivité ministérielle est plus que médiocre. Considérons le chiffre de la délinquance constatée, par lequel N. Sarkozy annonçait vouloir résumer son action. On constate de 2002 à 2007 une baisse de 9% de la délinquance constatée (la hausse était de 14% de 1997 à 2002), essentiellement drainée par la baisse des vols de/dans véhicule (qui représentent à elles seules la moitié du total des infractions enregistrées) et de manière générale des vols. Le nombre total des infractions constaté est donc revenu au niveau de l'année 1999. Cette réduction du volume global masque une augmentation de 12% des atteintes aux personnes. On peut donc résumer d'un trait le bilan du côté de la délinquance constatée : les voitures sont mieux protégées, les personnes le sont moins. Or, les premières sont essentiellement protégées par les constructeurs (de l'autoradio encastrée aux divers renforcements du vitrage), mais les secondes par les forces de police et de gendarmerie. Notons que ce sont les catégories populaires, auxquelles le ministre dit destiner son action, qui restent les premières cibles des atteintes : l'Observatoire national des zones urbaines sensibles montre en effet que ces zones voient la délinquance globale non pas baisser, comme ailleurs, mais augmenter, et les violences augmenter plus qu'ailleurs...

Du côté de la politique de sécurité, il faut noter un certain immobilisme. Tout d'abord, à l'exception notable de Paris et la petite couronne (sous l'autorité du préfet de police), les

dispositifs de police de proximité ont été remis en cause sans que soit traitée la question de l'inégalité territoriale des Français face au droit à la sécurité. La police de proximité visait notamment à assurer une présence policière capillaire, au moyen de petites antennes déployées dans les quartiers défavorisés, là où précisément vivent les auteurs, mais aussi et surtout les victimes de violences. **Soulignons au passage que l'une des deux communes au départ des émeutes de 2005, celle de Montfermeil, a vu ses effectifs policiers passer de 35 à 15 de 2000 à 2005, raison pour laquelle, sans doute, on y fait appel aux CRS au moindre incident (sur la même période, le nombre d'ADS présent en Seine-St-Denis est passé de 468 à 205).** Rentrés dans leurs commissariats centraux, et renouant avec les patrouilles véhiculées, les policiers ont donc déserté le terrain où ils représentent une nécessité de tous les jours. On aurait pu contrebalancer les effets de cette politique par un redéploiement effectif des forces de police et de gendarmerie sur le territoire national, de manière à ce que la carte de l'offre de sécurité épouse à peu près celle des populations et des risques actuels. Mais la force ministérielle n'est pas allée au-delà de moins de la moitié des redéploiements recommandés par la mission parlementaire de 1998. Le retrait de la police quotidienne s'accroît alors en interne : on ponctionne sur les effectifs de sécurité urbaine pour former des unités de maintien de l'ordre départementalisées destinées à éteindre les feux des violences collectives qu'on ne peut prévenir par une présence quotidienne.

Après deux majorités parlementaires, nous voici donc revenu à une situation proche de celle que découvrit le gouvernement Jospin, flanquée d'un niveau d'atteintes aux personnes beaucoup plus élevé (250 000 faits enregistrés en 1997, 380 000 en 2002 et 435 000 en 2006) : une offre globale de sécurité déconnectée de la démographie réelle, une direction centrale absorbée par la production des indicateurs chiffrés nationaux et le maintien de l'ordre, un retrait des quartiers les plus exposés. Une politique de sécurité soucieuse de la tranquillité publique repose d'abord sur un redéploiement de la police dans ces quartiers ; une police de pleine et entière compétence, et non pas des reliquats de forces dont aucune autre unité ne veut parmi elles au sein du commissariat (jeunes recrues ou adjoints de sécurité). Tout au contraire : il s'agit de déployer au contact de la population les policiers qui, précisément, n'ont pas peur d'aller au contact des délinquants.

Le versement dans les antennes de quartier d'effectifs mûrs, aguerris et équipés est la pierre de touche d'une politique de sécurité qui se donne les moyens de son ambition : restaurer la confiance dans les zones défavorisées. Toute politique qui néglige les conditions de sa mise en œuvre dans les services est vouée à l'échec, compte tenu de la formidable capacité de la base policière à transformer les prescriptions venues d'en haut, de par l'indétermination substantielle des tâches policières. Il s'agit donc de déployer des effectifs qui maintiennent à la fois la tranquillité publique, et n'hésitent pas à aller au contact. Cette politique implique de rompre avec le fétichisme du chiffre : puisqu'il s'agit d'une modification substantielle des échelons de base de la police, cette politique enregistrerait mécaniquement des variations substantielles de tel ou tel poste de la délinquance constatée.

Une telle politique ne fait ensuite sens que si elle s'accompagne d'une conception locale élargie de la sécurité : tous les métiers de sécurité ne peuvent être assumés par les policiers. Pour ne prendre qu'un exemple, le débat sur les violences scolaires porte moins sur l'illusoire présence de policiers dans les écoles (qui acceptera, au sein d'un commissariat, d'assumer cette tâche ?) que sur le financement des emplois d'assistants d'éducation, d'agents locaux de médiation, de surveillants. Du coup, ce sont l'ensemble des partenariats avec les acteurs de première ligne (police municipale, école, ensembles locatifs ou HLM, etc.) qui doivent être partie intégrante de politiques de sécurité pensées, à l'échelon local, comme un ensemble dont

la police n'est qu'un acteur parmi d'autres. En un mot, il s'agit ici de doter des dispositifs existants de substance, à partir d'un socle policier (le seul qui puisse user d'une réserve indiscutable de force) redéployé aux plus petits des échelons locaux sans perdre en chemin la cohésion et la vocation policières.

Rebut

Du coup, ce sont d'autres indicateurs qui sont mis en avant, tels que les taux d'élucidation. Mais ces derniers augmentent mécaniquement lorsque diminue la part des délits dont les taux sont traditionnellement bas (les vols, notamment de/dans véhicule). Par ailleurs, l'insistance ministérielle à poursuivre les infractions à taux de 100% (voire supérieurs !), tels que le séjour irrégulier des étrangers, contribue également à faire varier les taux globaux dans un sens favorable.